

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION  
GRANDANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE  
SEANCE DU 11 FEVRIER 2021**

**Délibération**  
n° 2021.02.026.B

**Travaux d'impression  
des divers supports  
de communication de  
la communauté  
d'agglomération du  
GrandAngoulême**

**LE ONZE FEVRIER DEUX MILLE VINGT ET UN à 17h30**, les membres du bureau communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME et par visio-conférence suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **05 février 2021**

**Secrétaire de séance** : Hélène GINGAST

**Membres présents** :

Michel ANDRIEUX, Eric BIOJOUT, Xavier BONNEFONT, Michel BUISSON, Véronique DE MAILLARD, Gérard DESAPHY, Gérard DEZIER, Bertrand GERARDI, Michel GERMANEAU, Hélène GINGAST, Michaël LAVILLE, Jean-Luc MARTIAL, Pascal MONIER, Isabelle MOUFFLET, François NEBOUT, Dominique PEREZ, Yannick PERONNET, Jean REVEREAULT, Gérard ROY, Anne-Marie TERRADE, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Vincent YOU, Hassane ZIAT

**Ont donné pouvoir** :

Marie-Henriette BEAUGENDRE à François NEBOUT, François ELIE à Xavier BONNEFONT

**Excusé(s)** :

Marie-Henriette BEAUGENDRE, François ELIE, Jean-Jacques FOURNIE, Maud FOURRIER, Thierry HUREAU, Philippe VERGNAUD

**BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 11 FEVRIER 2021**

**DELIBERATION  
N° 2021.02.026.B**

COMMANDE PUBLIQUE

Rapporteur : Monsieur GERARDI

**TRAVAUX D'IMPRESSION DES DIVERS SUPPORTS DE COMMUNICATION DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRANDANGOULEME**

Pour les travaux d'impression de ses divers supports de communication (magazine communautaire, affiches, flyers et dépliants, etc.), la communauté d'agglomération doit faire appel à des sociétés spécialisées.

Par avis d'appel public à la concurrence envoyé le 5 octobre 2020 sur le profil d'acheteur, au BOAMP sous le n°20-121441 publié le 09 octobre 2020 et au JOUE sous le n°2020/S 197-476192, publié le 09 octobre 2020, une procédure d'appel d'offres ouvert a été lancée, en application des articles L2124-2, R2124-2, R2161-2 à 5, R2131-16 à 20, L2113-10, R2113-1, R2162-1 à 6, R2162-13 à 14 du Code de la commande publique, pour les travaux d'impression des divers supports de communication de la communauté d'agglomération du GrandAngoulême.

La forme du contrat est un accord-cadre mono-attributaire s'exécutant par l'émission de bons de commandes sur la base des prix unitaires définis par le bordereau des prix.

L'accord-cadre ne comprend pas d'engagement sur un montant minimum ni maximum de commandes en application du 3° de l'article R2162-4 du Code de la commande publique.

L'accord-cadre est alloté et se décompose de la manière suivante :

- Lot n°1 : Impressions numériques urgentes
- Lot n°2 : Impressions offset
- Lot n°3 : Impression magazine

Les estimations financières pour chaque lot sont les suivantes :

- Lot 1 : 5 000 € HT / an
- Lot 2 : 60 000 € HT / an
- Lot 3 : 100 000 € HT / an

L'accord-cadre prend effet à compter de sa date de notification pour une durée ferme d'un an. Il est ensuite renouvelable 3 fois pour des périodes d'1 an par reconduction expresse.

L'avis d'appel public à la concurrence fixait les date et heure limites de remise des offres au 6 novembre 2020 à 17 heures.

6 plis ont été reçus dans les conditions définies par l'avis d'appel public à la concurrence :

Candidat (numérotation par ordre de réception des plis)

1/ MAURY (lot 3)

2/ MEDIAPRINT (lots 1, 2 et 3)

3/ LES IMPRESIONS Didier COUVIDAT (Lots 1 et 2)

4/ IMPRIMERIE VINCENT (Lot 3)

5/ RECTO VERSO (Lot 1)

6/ IMPRIMERIE VALANTIN (Lots 1,2 et 3)

Lors de sa séance du 27 janvier 2021, la commission d'appel d'offres a décidé d'attribuer les lots 1 et 2 de l'accord-cadre à l'entreprise VALANTIN, ayant présenté l'offre économiquement la plus avantageuse. Le lot 3 a été déclaré sans suite pour motif d'intérêt général lié à la modification du projet d'achat et sera relancé.

Vu l'avis de la commission d'appel d'offres en date du 27 janvier 2021,

**Je vous propose :**

**D'APPROUVER** le choix retenant l'offre de l'entreprise VALANTIN - 114 rue de la Quintinie – 16340 L'ISLE d'ESPAGNAC pour l'accord-cadre des lots 1 et 2, sans engagement sur des montants minimum et maximum

**D'AUTORISER** Monsieur le Président ou Monsieur Bertrand GERARDI, conseiller délégué, membre du bureau en charge de la commande publique, à signer l'accord-cadre et tous les actes afférents à une résiliation éventuelle.

**D'IMPUTER** la dépense sur le budget 6236

**APRES EN AVOIR DELIBERE,  
LE BUREAU COMMUNAUTAIRE  
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,  
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :	
<b><u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u></b>  15 février 2021	<b><u>Affiché le :</u></b>  15 février 2021